



## **Points abordés lors du bureau de CLE du 21 février 2024**

### **Point sur la situation quantitative sur le territoire du SAGE**

Un point sur le relevé des étiages des cours d'eau en assec fin 2023, réalisé fin janvier 2024, a été effectué : le ru du Puisieux, la Prosne et le Cheneu connaissent encore une situation d'assec. Le niveau des nappes souterraines est modérément haut à très haut au 1<sup>er</sup> février 2024 selon les données du BRGM.

### **Point sur les dossiers**

Divers sujets ont été abordés :

- 2 dossiers d'exploitation de forage agricole sont en cours d'instruction à la DDT
- Avis de la CLE sur un dossier Loi sur l'Eau (implantation d'une centrale photovoltaïque)
- Suivi par la cellule d'animation d'un PLU intercommunal.

### **Analyse de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE 2022-2027**

L'animatrice a poursuivi la présentation de l'analyse de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE : 5 dispositions du SDAGE ont été présentées.

### **Etat des lieux des dossiers réglementaires par la DDT 51**

Les dossiers traités depuis 2022 par la DDT de la Marne, et leur typologie, ont été présentés lors de la réunion de bureau. La DDT a précisé les points examinés lors de l'instruction des dossiers réglementaires. Elle a également présenté le cadre réglementaire pour la gestion de crise en cas de sécheresse :

- Arrêté cadre de gestion de crise
- Arrêté préfectoral structurel (définition d'un volume prélevable à l'étiage par bassin et type d'usage, mise en cohérence avec les SAGE)
- Arrêté préfectoral de restriction d'usage (répartition des volumes prélevables par bassin pour l'irrigation).